

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR VILLE DE PERIGUEUX



PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

- Immeuble, façade, fragment protégés au titre des monuments historiques
- Immeuble à conserver et à restaurer
- Immeuble dont la démolition est prévue à des fins de salubrité et de mise en valeur
- Immeuble non protégé pouvant être remplacé ou amélioré
- Ligne d'emprise de construction imposée
- Espace botanique classé à conserver
- Espace vert à créer
- Zone de rénovation immobilière (sous secteur de Saint Front)
- Passage public à créer (droit de passage à acquiescer par la ville)
- Emplacement réservé pour passage public, espace libre public, installation d'intérêt général
- Passage public à conserver
- Fontaine publique à créer

Prescriptions particulières

- Immeuble à baisser
- Immeuble à surélever
- Modification de toiture
- Terrasses accessibles
- Etage mansardé
- Parc de stationnement à aménager
- Numérotation des sous-secteurs de a à d
- Numérotation des emplacements réservés de 1 à 11

